



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Objet : OBLIGATIONS BUDGETAIRES 2010

A l'attention des responsables de commissions

Copie à :

En complément des aménagements restrictifs mis en place sur les divers championnats de France dès 2010, il est indispensable que d'autres mesures soient appliquées dès le début de cet exercice financier.

Chaque responsable de commission ou de service doit se sentir concerné et obligatoirement mettre en place son plan de rigueur.

1. En réduisant le nombre des membres de sa commission, maximum 3 titulaires et 3 suppléants, pour palier à une éventuelle indisponibilité.
2. En limitant le nombre de réunions et de participants, présence uniquement des membres titulaires (ou de leur suppléant).
3. En privilégiant l'utilisation d'Internet pour les consultations et les échanges.
4. En limitant au maximum les frais d'hébergement et de transport.

Avec la proximité des consultations des assises, il est conseillé de ne programmer que des réunions de travail, sous conditions que les dispositions issues de ces assises n'apportent de modifications profondes.

Afin de maîtriser les présences abusives sur les divers championnats de France, il ne sera plus autorisé la tenue de réunion sur les sites. (Hormis le Comité Directeur au CDF QUADRETTES)

Vous remerciant par avance d'accepter les efforts de solidarité qui vous sont demandés, mais nécessaires pour notre image auprès de nos licenciés, recevez nos sentiments sportifs et amicaux, les meilleurs.

Le Secrétaire Général,

Roger PARMENTIER

63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

Téléphone
04 78 52 22 22

Télécopieur
04 78 52 50 93

Internet
www.ffsb.fr

E-mail
daf@ffsb.asso.fr

N° Siret : 779 825 744
00039

Code NAF : 9312 Z